

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité
du Collège Ahuntsic**

Septembre 2024

Québec, le 20 novembre 2024

Madame Nathalie Vallée
Directrice générale
Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité – premier cycle d'audit**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 18 septembre 2024, du suivi transmis par le Collège Ahuntsic le 25 juin 2024 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC). Dans son rapport d'octobre 2019, la Commission avait recommandé au Collège de « prévoir un mécanisme qui lui permet de s'assurer que l'épreuve intégratrice de cours témoigne de l'atteinte individuelle des objectifs et des standards. »

Le Collège présente les travaux effectués depuis son premier suivi évalué par la Commission en décembre 2022, soit l'adoption d'une version amendée de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) en juin 2023 ainsi que la révision et l'adoption de l'ensemble des *Règles départementales d'évaluation des apprentissages* (RDEA) pour tenir compte des amendements à la politique. Le Collège fait part des modifications apportées aux outils en lien avec la nouvelle PIEA et il indique avoir présenté aux départements, trois moyens pour encadrer l'évaluation finale de cours (EFC), ce que le Collège nomme évaluation intégratrice de cours. Le premier est l'élaboration de plans-cadres, de cadres de référence ou de documents départementaux, et ce, pour chacun des cours. Le deuxième est l'analyse des instruments d'évaluation des EFC et leur validation. Le troisième est la validation de l'EFC, telle que présentée dans le plan de cours, à savoir si elle permet d'attester de l'atteinte des objectifs terminaux de cours. Enfin, le Collège explique que les responsables des coordinations départementales ont été rencontrés sur le mécanisme départemental qui leur permettra de valider l'EFC. Il prévoit également, lors de

remise des plans de travail départementaux, que les directions adjointes des études vérifieront le mécanisme d'approbation de plan de cours choisi et la façon dont les départements vont s'assurer que l'EFC atteste de l'atteinte individuelle des objectifs terminaux de cours.

La Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité. Elle estime que les modifications aux RDEA à la suite de l'adoption de la PIEA et la mise en place de mécanismes comme l'analyse et la validation des EFC, contribuent à la prise en charge des éléments à améliorer ciblés par la recommandation. Toutefois, le caractère obligatoire des moyens proposés par le Collège n'est pas établi et la démonstration n'est pas complète puisque la mise en place de ces mécanismes n'est pas entièrement réalisée. De plus, pour ce qui est de l'élaboration de plans-cadres ou de documents de référence sur l'EFC et leur validation par le biais des plans de cours, deux autres moyens présentés par le Collège, ceux-ci constituent des mécanismes pour encadrer l'élaboration ou la conception des EFC et ne permettent pas de porter un regard direct sur celles-ci pour déceler ses points forts et ceux à améliorer. La Commission rappelle que les mécanismes mis en œuvre par le Collège doivent permettre l'analyse des EFC par une personne ou un groupe déterminé par la Direction des études afin que les points forts et les points à améliorer soient décelés et que les améliorations à apporter soient prises en charge, le cas échéant.

Conséquemment, la recommandation est maintenue. Le prochain cycle d'audit, qui aura lieu à l'automne 2025, sera l'occasion pour la Commission d'apprécier l'efficacité de ces mécanismes et, pour le Collège, d'en témoigner.

Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Claudia Martinez.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M. Charles Duffy, directeur des études